



## LA NOUVELLE CHARTE DES **ANCIENS COMBATTANTS**

À l'intention des anciens combattants des FC et de leurs familles



Anciens Combattants Canada (ACC) a adopté la nouvelle Charte des anciens combattants en reconnaissance des contributions et des sacrifices des militaires canadiens. La Charte vise les membres et les vétérans des Forces canadiennes (FC), qu'ils soient dans la Force régulière ou la Réserve, et leurs familles. La Charte leur offre une gamme complète de programmes et de services liés à leur mieux-être, dont les suivants :

### **Services d'aide à la transition/Gestion de cas**

ACC offre aux militaires en voie d'être libérés de l'aide pendant leur transition à la vie civile. Ils peuvent obtenir de l'aide, pour eux et pour leurs familles, dans les bureaux de district d'ACC ou dans certaines des grandes bases et escadres des FC. L'aide commence par une rencontre en personne au cours de laquelle on cerne les besoins du militaire et de sa famille et planifie la transition. Si besoin il y a, on offrira aussi des services de gestion de cas dans le but d'accroître au maximum l'autonomie et le mieux-être du militaire. ACC intervient le plus rapidement possible afin de s'assurer que le militaire blessé ou malade obtient les avantages qu'il lui faut en temps opportun et que ceux-ci répondent aux besoins de toute sa famille.

### **Services de réadaptation**

Les services de réadaptation permettent à la nouvelle génération de vétérans d'obtenir l'aide dont ils ont besoin pour s'adapter sans problème à la vie civile.

### **Soins de santé**

Grâce à la nouvelle Charte, plus de vétérans peuvent se procurer une assurance collective de soins de santé en adhérant au Régime de soins de santé de la fonction publique. Les survivants pourraient également y avoir droit.

### **Programme d'aide au placement**

Les militaires peuvent obtenir une aide pratique pour se trouver un emploi au civil. Mis à part des ateliers et des services individualisés d'orientation professionnelle, on leur offre de l'aide pour faire de la recherche d'emploi, se préparer à passer une entrevue et rédiger un curriculum vitae.

### **Avantages financiers**

ACC offre diverses formes d'aide financière aux vétérans en réadaptation, et même une fois celle-ci terminée si besoin il y a. Certains conjoints et enfants survivants peuvent également y avoir droit.

### **Indemnité d'invalidité**

L'indemnité d'invalidité d'ACC est un montant forfaitaire accordé en guise de reconnaissance des effets non monétaires d'une invalidité liée au service, notamment la douleur et la souffrance, qui nuisent à la qualité de vie de la personne.

### **Aide à la famille**

La nouvelle Charte offre plus d'aide que jamais aux familles de militaires. ACC les encourage fortement à participer au processus de transition, et ce dès le premier jour.

### **Santé mentale et soutien social**

Les militaires aux prises avec un problème de santé mentale ont droit à toute une gamme de services de la part d'ACC. Au nombre des services offerts, il y a des diagnostics et traitements spécialisés tels que diverses thérapies, seul ou en groupe, dans notre réseau de cliniques pour traumatismes liés au stress opérationnel; des services de soutien spirituel et pastoral; des services confidentiels de soutien par les pairs dans le cadre du programme Soutien social aux victimes de stress opérationnel (SSVSO – [www.osiss.ca](http://www.osiss.ca)); et de l'aide en cas de deuil.

Le Service d'aide d'ACC offre des services gratuits, confidentiels et professionnels de counselling de courte durée, 24 heures sur 24. Il suffit de composer le **1-800-268-7708**.

Pour en savoir davantage, communiquez avec Anciens Combattants Canada en composant sans frais le **1-866-522-2022** ou en visitant [www.vac-acc.gc.ca](http://www.vac-acc.gc.ca).

On peut obtenir cette publication sur supports multiples, sur demande.